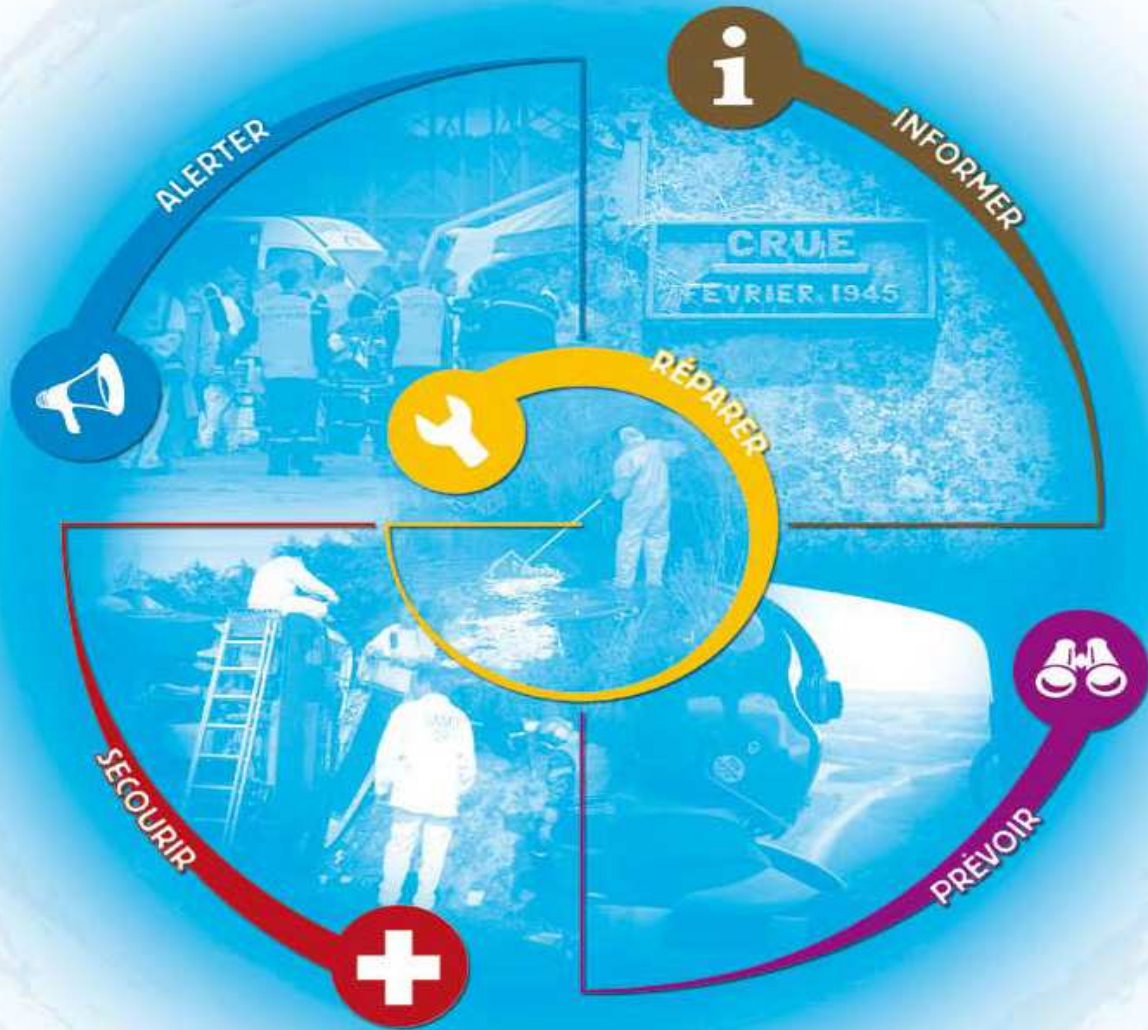




Préfecture de l'Eure

Plan Communal de Sauvegarde



sauvegarde des populations



Ministère de l'Énergie, de l'Écologie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Le plan communal de sauvegarde est obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé (PPRI) ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI) [art 13 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile].

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune. Sa mise en œuvre relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

Ce PCS, édité par la direction de la sécurité de la préfecture, est un document pratique à l'usage des maires. Il constitue une trame qui, une fois complétée, composera votre propre plan communal de sauvegarde adapté aux particularités de votre commune.

Répondez aux questions qui vous sont posées tout au long de ce document, et regardez votre PCS se composer tout seul.

Nota : Seules 125 communes sont concernées par cette obligation. Il est toutefois recommandé à toutes les communes de se doter d'un tel plan.

**En cas de crise, vous pouvez contacter la
préfecture 24 h / 24 en appelant le standard au
02 32 78 27 27**





LA COMMUNE FACE AUX RISQUES

La première phase de l'élaboration du PCS débute par l'analyse des risques à laquelle la commune est exposée. Ce travail est indispensable. Il doit permettre de prévoir les mesures de sauvegarde nécessaires en cas de survenue du phénomène. C'est par ce travail que l'on peut identifier les écoles, maisons de retraites ou autres lieux sensibles exposés au phénomène étudié (inondation, feux de forêt...).

RISQUES NATURELS



INONDATIONS

Le risque inondation concerne 231 communes réparties sur plusieurs bassins de rivières et sur la Seine. Pour soixante d'entre elles, il existe un niveau de risque important.

La commune est-elle exposée au risque inondation¹ ? Oui Non

Pour quelle(s) rivière(s) ?

1. SEINE

2. _____

La commune fait-elle l'objet d'un Plan de prévention des risques inondations¹ ? Oui Non

Nom du PPRI :

Des secteurs de la commune sont-ils situés en zone d'aléa fort² ? Oui Non

Quel(s) secteur(s) ?

1. _____ 3. _____

2. _____ 4. _____

La commune a-t-elle fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondation³ ? Oui Non

En quelle(s) année(s) : _____



MARNIERES

Les marnières sont des cavités artificielles creusées pour extraire de la marne destinée à l'amendement des sols agricoles. La détérioration de ces carrières souterraines peut entraîner des dégâts en surface qui constituent des menaces pour les personnes et pour les biens. On considère qu'il existe environ 15 marnières au Km².

¹ Pour le savoir, consultez le Document Départemental sur les Risques Majeurs sur eure.sit.gouv.fr

² Pour le savoir, consultez le site internet www.eure.equipement.gouv.fr ou le site du BRGM www.inondationsnappes.fr

³ Pour consulter la liste des reconnaissances de catastrophe naturelle, consultez Sieure rubrique Ma commune ou www.prim.net

La commune est-elle exposée au risque marnières⁴ ?

Oui Non

Quels secteurs⁵ ?

1. _____ 4. _____

2. _____ 5. _____

3. _____ 6. _____

La commune a-t-elle fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour marnière⁶ ?

Oui Non

En quelle(s) année(s) : _____

La commune abrite-t-elle des grottes et autres cavités souterraines ?

Oui Non

Nom et lieu	Propriétaire/Exploitant	Téléphone d'urgence



SECHERESSE

Le risque sécheresse ou retrait gonflement des argiles est lié à la présence d'argile qui occasionne des dégâts sur les bâtiments en se gonflant en période d'humidité, et en se tassant en période de sécheresse

La commune est-elle exposée au risque sécheresse⁷ ?

Oui Non

Quels secteurs ?

1. **_hameau de fontaine la verte** 3. _____

2. _____ 4. _____

La commune a-t-elle fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause de sécheresse ?

Oui Non

En quelle(s) année(s) : _____



FEUX DE FORET

Le département compte plus de 120.000 hectares de surfaces forestières. Les conditions météorologiques et notamment les épisodes récurrents de canicule et de sécheresse, augmentent le risque d'incendie.

La commune accueille-t-elle des forêts importantes ?

Oui Non

Quels secteurs ?

1. _____ 3. _____

2. _____ 4. _____

Combien d'hectares ? _____

RISQUES INDUSTRIELS

⁴ Pour le savoir, consultez le Document Départemental sur les Risques Majeurs.

⁵ Pour le savoir, consultez le site internet www.eure.equipement.gouv.fr ou le site du BRGM www.cavites.fr

⁶ Pour consulter la liste des reconnaissances de catastrophe naturelle, consultez Sieure rubrique Ma commune ou www.prim.net

⁷ Pour le savoir, consultez le Document Départemental sur les Risques Majeurs.



RISQUE INDUSTRIEL

Les principales manifestations du risque industriel sont l'incendie, l'explosion et la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux.

La commune est-elle exposée au risque industriel⁸ ? Oui Non

La commune est-elle située dans le périmètre de danger d'un site SEVESO ? Oui Non

Quel(s) établissement(s) ?

Nom de l'établissement industriel	Périmètre de danger (mètres)	Téléphone d'urgence
NUFARM SA	9700 m	

La commune est-elle située dans le périmètre de danger d'un stockage souterrain de gaz toxiques ou de gaz comprimés ou liquéfiés ? Oui Non

Quel(s) établissement(s) ?

Nom de l'établissement industriel	Périmètre de danger (mètres)	Téléphone d'urgence

Quelle est la nature du risque principal⁹ ?

Explosion Incendie Toxique Autre

Des secteurs habités de la commune sont-ils situés dans le périmètre de danger ? Oui Non

Combien de personnes sont exposées à cet aléa ?

			7	8	7
--	--	--	---	---	---

Le périmètre de danger comprend-il des ERP (écoles, magasins...) ? Oui Non

Quel(s) ERP(s) ?

1. groupe scolaire E.CAILLE 4. _____

2. _____ 5. _____

Les écoles situées dans le périmètre sont-elles dotées de leur PPMS¹⁰ (Plan Particulier de Mise en Sûreté) ? Oui Non

⁸ Pour le savoir, consultez le Document Départemental sur les Risques Majeurs.

⁹ Pour le savoir, consultez le PPI de l'établissement que vous devez avoir en mairie.

¹⁰ L'objectif du PPMS est de mettre en place une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Il doit être réalisé par le chef d'établissement ou le directeur d'école.

La commune héberge-t-elle des installations classées pour la protection de l'environnement¹¹ ? Oui Non

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont des installations qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, ou la conservation des sites et des monuments (silo, exploitation agricole, menuiserie, élevages, industries...).

Quelle(s) installation(s) ?

Nom de l'installation	Téléphone d'urgence



RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

La commune est-elle exposée au risque transport de marchandises dangereuses¹² ? Oui Non

Ce risque est lié à :

De nombreuses matières dangereuses traversent notre département tous les jours que ce soit sur routes ou autoroutes, sur rails, par avion, sur la Seine ou encore par canalisations.

La présence d'une autoroute ? Oui Non

Nom de l'autoroute	Exploitant (ALIS, SAPN)	Téléphone d'urgence

La présence d'une route à grande circulation ? Oui Non

Nom de la route	Exploitant (Conseil général, DIRNO)	Téléphone d'urgence

La présence de la Seine ? Oui Non

Exploitant	Téléphone d'urgence

La présence de pipeline ? Oui Non

Exploitant (GDF, TRAPIL...)	Téléphone d'urgence

La présence de voie ferrée ? Oui Non

Ligne	Téléphone d'urgence
PARIS ROUEN LE HAVRE	

La présence d'un aérodrome ? Oui Non

¹¹ Si vous n'avez plus l'information en mairie, vous pouvez interroger le bureau de l'environnement de la préfecture.

¹² Pour le savoir, consultez le Document Départemental sur les Risques Majeurs.

Nom	Téléphone d'urgence

La présence de lignes à haute tension ?

Oui Non

Nom de l'exploitant (EDF, RTE...)	Téléphone d'urgence

RISQUES LIES AUX REGROUPEMENTS DE PERSONNES



ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La commune héberge-t-elle des établissements recevant du Public de 1^e catégorie ? (Centre commerciaux...)

Oui Non

Si oui, quel(s) établissement(s) ?

Nom	Exploitant	Téléphone d'urgence

La commune héberge-t-elle des établissements Recevant du Public avec locaux à sommeil (hôtels, gîtes...)?

Oui Non

Le cas échéant, quel(s) établissement(s) ?

Nom	Exploitant	Téléphone d'urgence

La commune héberge-t-elle des établissements de santé (hôpital, maison de retraite...)?

Oui Non

Le cas échéant, quel(s) établissement(s) ?

Nom	Exploitant	Téléphone d'urgence

La commune héberge-t-elle des établissements scolaires ?

Oui Non

Quel(s) établissement(s) ?

Nom	Responsable	Téléphone d'urgence
GROUPE SCOLAIRE E.CAILLE	Mme GUILLEMAIN	02 32 53 81 81

La commune héberge-t-elle des établissements sociaux (crèche, garderie...)?

Oui Non

Quel(s) établissement(s) ?

Nom	Responsable	Téléphone d'urgence
GROUPE SCOLAIRE E.CAILLE	MAIRIE	02 32 53 41 45

La commune héberge-t-elle des campings ou hôtellerie de plein air (bases de plein Air, centre de loisirs, centre de vacances)?

Oui Non

Quel(s) établissement(s) ?

Nom	Responsable	Téléphone d'urgence

Des campings ou hôtelleries de plein air sont-ils en zone inondable ?

Oui Non

Quel(s) camping(s) ?

Nom	Responsable	Téléphone d'urgence

La commune héberge-t-elle un marché ou un autre lieu de regroupement d'un grand nombre de personnes (stade, gare...)?

Oui Non

Quel(s) lieu(x) ?

Nom	Téléphone d'urgence

GRANDES MANIFESTATIONS

La commune accueille-t-elle périodiquement de grandes manifestations à but économique ou culturel ? (foire à tout, foire exposition, festival, rave partie...)

Oui Non

Quelle(s) manifestation(s) ?

Nom	Période de l'année	Téléphone d'urgence

La commune accueille-t-elle périodiquement de grandes manifestations sportives ? (courses cyclistes, rallyes automobiles, randonnées pédestres...)

Oui Non

Quelle(s) manifestation(s) sportive(s) ?

Nom	Période de l'année	Téléphone d'urgence

ACTIVITES SPORTIVES

La commune accueille-t-elle des activités sportives à risque (Canoë kayak, escalade, parapente, moto cross, spéléologie...)

Oui Non

Quelle(s) activité(s) sportive(s) ?

Nom	Période de l'année	Téléphone d'urgence

La commune accueille-t-elle un aéro-club ou une plate-forme ULM ?

Oui Non

Lieu	Téléphone d'urgence

RISQUES LIES AUX RESSOURCES DE LA COMMUNE



La commune héberge-t-elle des captages d'eau ?

Oui Non

Lesquels ?

Les captages d'eau sont très sensibles aux pollutions. Ils méritent une attention toute particulière notamment en cas d'accident de transports de marchandises dangereuses.

Nom	Exploitant	Téléphone d'urgence
LORMAIS	Communauté Commune Eure Madrie Seine	02 32 53 24 27

La commune héberge-t-elle un château d'eau ?

Oui Non

Lesquels ?

Nom	Exploitant	Téléphone d'urgence

La commune héberge-t-elle des éoliennes ?

Oui Non

Lesquelles ?

Nom	Exploitant	Téléphone d'urgence



LE SYSTEME D'ALERTE

Le second volet du PCS concerne le système d'alerte. A tout moment (24 heures sur 24), la commune doit être à la fois en mesure de recevoir une alerte des autorités et capable de diffuser une alerte à la population et aux équipes constituant le dispositif de secours.

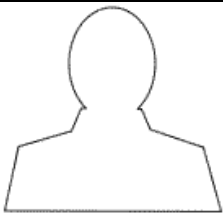
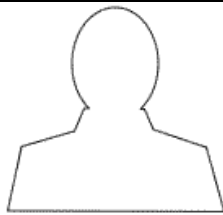
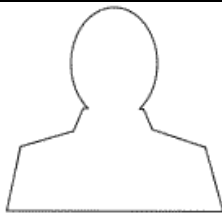
LA RECEPTION DE L'ALERTE :



Système d'alerte GALA

GALA est un automate d'appel qui permet d'alerter les maires de tout ou partie du département soit par téléphone fixe ou portable, soit par fax, voire par SMS ou e-mail.

Qui est destinataire des alertes du système GALA ?

Destinataire 1	Destinataire 2	Destinataire 3
		
Nom : DROUET Jean Marie	Nom : LEQUETTE Patrick	Nom : CLIPPE Philippe
Rôle : MAIRE	Rôle : 1er Adjoint	Rôle : 2eme Adjoint

Qui est responsable de la mise à jour du système d'alerte ?

La mise à jour de GALA se fait directement sur Sieure (www.eure.sit.gouv.fr)

Nom	Téléphone d'urgence
CLIPPE Philippe	02 32 53 34 65

LA DIFFUSION DE L'ALERTE :



Parmi les opérations prioritaires à assurer par toute commune dans le cadre de la sauvegarde, l'alerte et l'information des habitants sont fondamentales. En effet, en cas de menace ou de survenance d'un phénomène sur la commune, le maire doit dès qu'il en a connaissance :

- *mettre en vigilance ou alerter ses concitoyens afin que chacun puisse adopter un comportement adéquat et se mettre en sécurité,*
- *informer de l'évolution de la situation pour que tout le monde sache ce qui se passe et respecte d'éventuelles nouvelles consignes,*
- *les informer de la fin du sinistre lorsque tout danger est écarté et des mesures d'accompagnement prévues (organisation mise en place pour aider les personnes...).*

Moyens techniques :

La commune dispose-t-elle d'une sirène ?

Oui Non

Qui peut la déclencher ?

Nom	Téléphone d'urgence

La commune dispose-t-elle d'un véhicule équipé d'un haut parleur ?

Oui Non

Qui peut le mettre en œuvre ?

Nom	Téléphone d'urgence

La commune dispose-t-elle d'un automate d'appel ?

Oui Non

Qui peut le mettre en œuvre ?

Nom	Téléphone d'urgence

Qui est responsable de la mise à jour du système ?

Nom	Téléphone d'urgence

La commune dispose-t-elle d'un autre système d'alerte ?

Oui Non

Quel est ce système ? _____

Qui sait le mettre en œuvre ?

Nom	Téléphone d'urgence

Qui est responsable de la mise à jour et de l'entretien du système ?

Nom	Téléphone d'urgence

Moyens humains :

La commune a-t-elle mis en place un système de relais de quartier ?

Oui Non

Qui sont les têtes de réseau ?

Nom	Téléphone d'urgence
2.	
3.	
4.	
5.	

La commune a-t-elle mis en place un système d'information par porte à porte ?

Oui Non

Qui sont les têtes de réseau ?

Nom	Téléphone d'urgence
1.	
2.	
3.	
4.	



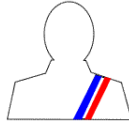
LA CELLULE DE CRISE

Troisième volet du PCS : la cellule de crise, autrement appelée Poste de Commandement Communal. **Le maire est responsable de la gestion de la crise jusqu'à ce que le préfet prenne la main¹³. Il le fera si la crise dépasse les capacités de la commune ou dans cadre du déclenchement d'un plan de secours.**

COMPOSITION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL :

Une crise, quelle que soit sa nature, ne peut se gérer seul. Le maire doit se constituer une équipe de gestion de crise restreinte et solidaire.

Directeur des Opérations de Secours



MAIRE

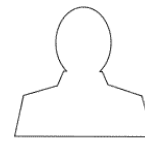
Nota : les N° de téléphone indiqués ci-dessus sont les numéros permanents de la cellule de crise

Responsable des Actions communales



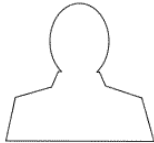
Nom : **LEQUETTE Patrick**
Tel : **02 32 53 43 11**

Responsable Logistique



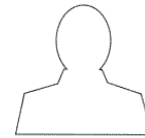
Nom : **CLIPPE Philippe**
Tel : **02 32 53 34 65**

Responsable Populations



Nom : **MEYER Francis**
Tel : **02 32 54 66 72**

Responsable Relations Publiques



Nom : **MERCIER Françoise**
Tel : **02 32 53 45 63**

Responsable lieux Publics et ERP



Nom : **CLIPPE Philippe**
Tel : **02 32 53 34 65**

Secrétariat



Nom : **MERCIER Françoise**
Tel : **02 32 53 45 63**


Responsable économie

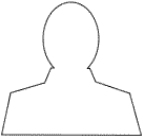



Nom : **MEYER Francis**
Tel : **02 32 54 66 72**


¹³ En tant que directeur des opérations de secours, le maire définit la stratégie d'intervention, et dirige l'action des services de secours dans le domaine de la protection de la population, les biens et l'environnement. Il dispose des moyens relevant des services d'incendie et de secours qui sont mis en œuvre, dans les conditions prévues au règlement opérationnel des services d'incendie et de secours de l'Eure, par un officier de sapeurs-pompiers, commandant des opérations de secours.

ROLE ET MISSIONS DE CHAQUE MEMBRE


<p>Le Responsable des Actions communales</p> 	<p>Le RAC doit être clairement identifié au sein de la structure de commandement municipale et avoir autorité sur l'ensemble des moyens municipaux pouvant être mobilisés. Il doit avoir une délégation précise du maire pour exercer cette fonction. Il est souhaitable qu'elle soit assurée par le Directeur Général des Services, le Secrétaire Général ou le Directeur des Services Techniques.</p> <p>La fonction de Responsable des Actions Communales (RAC) doit être bien distincte de celles de DOS et COS afin de ne pas observer d'ingérence entre ces différents acteurs et décideurs. Il assure la liaison avec les autorités «opérationnelles» (le DOS et le COS).</p> <p>Le RAC est l'interlocuteur privilégié du COS dans la mise en œuvre de terrain des actions communales qui s'inscrivent en amont ou en périphérie des opérations de secours.</p> <p>Le RAC ne doit pas rencontrer de difficultés pour être identifié comme tel par les agents et élus qui participent à l'organisation.</p>
---	---

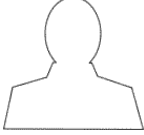
<p>Responsable lieux Publics et ERP</p> 	<p><u>Pendant la crise</u> Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le maire. Informe les lieux publics recevant des enfants, les lieux publics institutionnels, les lieux publics de loisirs et remplit pour chacun une fiche. Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au maire. Assure l'information des responsables d'établissement. Gère la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation).</p> <p><u>Fin de la crise</u> Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte. Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire.</p>
--	---


<p>Responsable Logistique</p> 	<p><u>Au début de la crise</u> Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire de crise). Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.).</p> <p><u>Pendant la crise :</u> Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc.). Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre. Active et met en œuvre le centre de regroupement de la commune. Organise le transport collectif des personnes. S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions.</p> <p><u>Fin de la crise :</u> Informe les équipes techniques de la commune mobilisée de la fin de la crise. Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise. Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire.</p>
--	---

<p>Responsable population</p> 	<p><u>Pendant la crise :</u> S'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable). Assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...). Assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées. En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police ou de gendarmerie. Mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.).</p>
--	--

	<p><u>Fin de la crise :</u> Préviens toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise. Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire.</p>
--	---

<p>Secrétariat</p> 	<p><u>Au début de la crise</u> Se rend au lieu déterminé pour accueillir les membres du PCC. Organise l'installation du PCC avec le maire. Ouvre la main courante, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux), et en assure la tenue pendant toute la durée de la crise.</p> <p><u>Pendant la crise</u> Assure l'accueil téléphonique du PCC. Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier...). Assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies...). Appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin. Tient à jour le calendrier des événements du PCC.</p>
---	--

<p>Responsable Relations Publiques</p> 	<p><u>Pendant la crise</u> Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le maire. Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités. Gère les sollicitations médiatiques en lien avec le maire. Assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent.</p> <p><u>Fin de la crise</u> Assure, sous l'autorité du maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune. Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire.</p>
---	---

<p>Responsable Economie</p> 	<p><u>Pendant la crise :</u> Informe les commerçants, artisans, et entreprises situés sur le territoire de la commune.</p> <p>Recense : les personnels présents sur les sites ; les personnels en mission à l'extérieur des sites ; le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents.</p> <p><u>Fin de la crise :</u> Informe les commerçants – artisans – entreprises contactés de la fin de la crise. Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire.</p>
--	---

La commune a-t-elle désigné un responsable sécurité civile ? Oui Non

Nom	Téléphone d'urgence

La commune a-t-elle désigné un correspondant Pandémie Grippale ? Oui Non

Nom	Téléphone d'urgence

COORDONNEES DES ACTEURS DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Fonction	Nom	Téléphone d'urgence	Observations
Maire	DROUET J-M	02 32 53 41 49	
Remplaçant :	LEQUETTE P	02 32 53 43 11	1er adjoint
Responsable des Actions communales	LEQUETTE P	02 32 53 43 11	1er adjoint
Remplaçant :	AUNANCY S	02 32 52 21 45	
Responsable lieux Publics et ERP	CLIPPE Ph	02 32 53 34 65	2ème adjoint
Remplaçant :	ALLAIRE J-M	02 32 54 66 53	
Responsable Logistique	CLIPPE Ph	02 32 53 34 65	2ème adjoint
Remplaçant :	ALLAIRE J-M	02 32 54 66 53	
Responsable population	MEYER F	02 32 54 66 72	3ème adjoint
Remplaçant :	DEWITSKY M	02 32 53 57 71	
Secrétariat	MERCIER Fr	02 32 53 45 63	4ème adjoint
Remplaçant :	LUBERT M	09 60 06 42 18	
Responsable Relations Publiques	MERCIER Fr	02 32 53 45 63	4ème adjoint
Remplaçant :	LUBERT M	09 60 06 42 18	
Responsable Economie	MEYER F	02 32 54 66 72	3ème adjoint
Remplaçant :	DEWITSKY M	02 32 53 57 71	

LOCALISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

La commune dispose-t-elle d'une salle de crise permanente ?

Oui Non

Quelle salle pourra recevoir la cellule de crise ?

Nom	Localisation
1. salle réunion du conseil municipal	mairie
2.	
3.	
4.	
5.	

Qui dispose des clés ?

Nom	Téléphone d'urgence
Mr le maire Jean marie DROUET	02 32 53 41 49
Mr le 1er adjoint Patrick LEQUETTE	02 32 53 43 11
Mme le 4ème adjoint Françoise MERCIER	02 32 53 45 63

Qui sait la mettre en œuvre ?

Nom	Téléphone d'urgence
Mr le Maire et ses Adjoints	02 32 53 41 45

Le poste de commandement communal dispose-t-il d'un fax ?

Oui Non

Numéro du fax : **02 32 53 41 45** _____

STOCKAGE

La commune stocke-t-elle du matériel d'urgence (lits, couvertures...) ?

Oui Non

La commune stocke-t-elle des masques (en cas de pandémie grippale) ?

Oui Non

La commune stocke-t-elle des comprimés d'iode (en cas d'accident de transport de matières radioactives) ?

Oui Non

Quels matériels et dans quels lieux ?

Lieu	Nature du matériel	Responsable	Téléphone d'urgence



LES MOYENS DE SECOURS

Le recensement des moyens vise à établir une liste du matériel et des personnes disponibles sur la commune pour assurer ces missions.

Même pour une commune ne disposant que de très peu de moyens propres, il est indispensable de dresser cet inventaire et de le compléter par le recensement des moyens privés. En effet, le maire dispose d'un pouvoir de réquisition sur le territoire de sa commune en cas de nécessité.



Centre de secours le plus proche :

Nom	Lieu	Téléphone d'urgence
S.D.I.S	GAILLON	18

SMUR le plus proche :

Nom	Lieu	Téléphone d'urgence
S.M.U.R	EVREUX	15

Gendarmerie ou commissariat de police le plus proche :

Nom	Lieu	Téléphone d'urgence
GENDARMERIE	GAILLON	17

Hôpital le plus proche :

Nom	Lieu	Téléphone d'urgence
C.H.I.	EVREUX	02 32 33 80 97

Morgue ou établissement funéraire le plus proche :

Nom	Lieu	Téléphone d'urgence
BERTHELOT	GAILLON	02 32 52 62 18
LE GALL	GAILLON	02 32 53 40 34

Gestionnaire de routes :

Nom	Lieu	Téléphone d'urgence
D.T.T.	LES ANDELYS	02 32 54 71 00

La commune a-t-elle mis en place une réserve communale de sécurité civile ? Oui Non

Qui en est membre ?

Nom	Téléphone d'urgence
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	
11.	
12.	
13.	
14.	
15.	
16.	
17.	
18.	
19.	

La réserve communale a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales. Elle participe au soutien et à l'assistance aux populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités et contribue à la préparation de la population face aux risques. La réserve communale est créée par délibération du conseil municipal et organisée sous l'autorité du maire. La réserve communale de sécurité est constituée sur la base du bénévolat. La loi prévoit la signature d'un contrat d'engagement entre les réservistes et l'autorité communale.

La commune dispose-t-elle de moyens de transports collectifs ? Oui Non

Type de véhicule (nombre de places)	Localisation	Modalités de mobilisation (entreprises, particuliers...)
--	--------------	---

17 places	Cour du groupe scolaire E Caille	Transport école

La commune dispose-t-elle de moyens de lieux d'hébergement de secours ? Oui Non

Nom	Localisation	Capacité
Salle polyvalente	Place de la libération	50 personnes

Qui dispose des clés ?

Nom	Téléphone d'urgence
Clés en mairie	02 32 53 41 45

Qui sait le mettre en œuvre ?

Nom	Téléphone d'urgence
Maire et adjoints	

Une salle dispose-t-elle de moyens de restauration ? Oui Non

Laquelle ? **Salle polyvalente**

La salle dispose-t-elle de moyens de communication ? Oui Non

Numéros de téléphone : _____

Salle	Téléphone d'urgence

La salle dispose-t-elle de moyens de couchage (Lits, couvertures...) ? Oui Non

Qui peut procurer ces matériels ?

Nom	Téléphone d'urgence

La commune dispose-t-elle de pièces rafraîchies pouvant accueillir des personnes fragiles¹⁴ ? Oui Non

Nom	Localisation	Capacité

La commune dispose-t-elle de lieux pouvant servir de chapelle ardente ? Oui Non

Nom	Localisation	Capacité

¹⁴

Ces pièces peuvent s'avérer utiles en cas de déclenchement du plan canicule



LES PLANS DE SECOURS

Les mesures de prévention, la vigilance et les systèmes d'alerte, bien qu'indispensables, ne suffisent pas toujours pour éviter que les accidents ne se produisent. Il faut que les services de secours soient prêts à réagir en toutes circonstances quelle que soit la nature ou le lieu de l'accident.

La planification a pour objet d'assurer la préparation des mesures de sauvegarde et la mise en œuvre des moyens nécessaires pour faire face aux risques majeurs, aux événements et aux accidents.

La plupart des plans départementaux comportent des fiches actions à l'intention des maires¹⁵

PLANS DEPARTEMENTAUX

La commune dispose-t-elle des plans de secours départementaux? Oui Non

Le plan ORSEC départemental ? Oui Non

Le Plan particulier d'intervention d'un établissement SEVESO¹⁶ ? Oui Non

Nom de l'établissement	Localisation	Date du plan ¹⁷

Plan accident de transport de marchandises dangereuses ? Oui Non

Plan accident de transport de matières radioactives ? Oui Non

Plan pollution des eaux intérieures ? Oui Non

Plan inondations Oui Non

Plan canicule Oui Non

Autres plans Oui Non

Préciser :

1. _____ 4. _____

2. _____ 5. _____

3. _____ 6. _____

PLANS COMMUNAUX

La commune s'est-elle dotée de plans de secours communaux ? Oui Non

Plan de continuité des services¹⁸ ? Oui Non

Plan d'évacuation de la population ? Oui Non

¹⁵ La plupart de ces plans sont consultables sur Sieure

¹⁶ Ne concerne que les communes situées dans le périmètre d'un établissement SEVESO seuil haut ou d'un site de stockage souterrain de gaz toxiques ou de gaz comprimés ou liquéfiés

¹⁷ Les PPI doivent être révisés tous les trois ans. Votre exemplaire doit dater de 3 ans au plus.

¹⁸ Un plan de continuité des services est indispensable en cas de pandémie grippale pour maintenir le fonctionnement des services essentiels (ordre public, état civil, portage des repas...) Voir sur ce sujet le plan national pandémie grippale sur www.grippeaviaire.gouv.fr et notamment la fiche G1.



LES ENTRAÎNEMENTS

Un des moyens les plus pertinents pour garantir l'efficacité du dispositif, est la réalisation d'exercices de simulation. Ces entraînements jouent un rôle essentiel dans la préparation. Ils sont indispensables à tous les niveaux de l'organisation pour tester, valider, améliorer le dispositif et entraîner les hommes à la réflexion stratégique, au partage des cultures et des informations.



LOGISTIQUE DES EXERCICES

Qui est responsable de la mise en place des exercices ?

Nom	Téléphone

Quelle est la périodicité de ces exercices ?

2 par an

1 par an

1 tous les 2 ans

EXERCICES REALISES :

Exercice	Thème	Date



ANNUAIRE D'URGENCE

PERSONNALITES

AUTORITES :

Identification (nom)	Téléphone	Fax	Observations
Préfet			
Sous-préfet			
Président Conseil général			
Maire			
Président EPCI			

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE :

Identification (nom)	Téléphone	Fax	Observations
Responsable des Actions communales	02 32 53 43 11	02 32 53 41 45	
Responsable lieux Publics et ERP	02 32 53 34 65	02 32 53 41 45	
Responsable Logistique	02 32 53 34 65	02 32 53 41 45	
Responsable population	02 32 54 66 72	02 32 53 41 45	
Secrétariat	02 32 53 45 63	02 32 53 41 45	
Responsable Relations Publiques	02 32 53 45 63	02 32 53 41 45	
Responsable Economie	02 32 54 66 72	02 32 53 41 45	

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL :

Nom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable

Fax de la Mairie : 02 32 53 41 45

RESSOURCES UTILES

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

Nom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable
			T
			N
		A	
	E		
N			

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE :

Nom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable
			T
			N
		A	
	E		
N			

MEDECINS PRESENTS SUR LA COMMUNE :

Nom	Tél. cabinet	Tél. domicile	Tél. portable
			T
			N
		A	
	E		
N			

INFIRMIERS PRESENTS SUR LA COMMUNE :

Nom	Tél. cabinet	Tél. domicile	Tél. portable
			T
			N
		A	
	E		
N			

AMBULANCES PRESENTES SUR LA COMMUNE :

Nom	Tél. professionnel	Tél. portable
		T
	N	
	A	
E		
N		

SOCIETES PRIVEES : TRANSPORTS ET ENGIN :

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
		Tel : Fax :		Filaire : Portable :
		Tel : Fax :		Filaire : Portable :
		Tel : Fax :		Filaire : Portable :

ALIMENTATION :

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
BERGERE	Rue des 9 et 10 juin 1940	02 32 53 41 16	Café épicerie

ASSOCIATIONS DE SECOURISTES :

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
			T
		N	
E	A		
N			

AUTRES PERSONNES :

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
			T
			N
		A	
	E		
N			

LIEUX SENSIBLES

LIEUX PUBLICS ADMINISTRATIFS :

Etablissement public	Identité du responsable	Téléphone		
		Professionnel	Domicile	Portable
Eglise	MAIRIE	0232534145		
La Poste				
Communauté de communes				
Assistance sociale				
Salles communales	MAIRIE	0232534145		

LIEUX PUBLICS DE LOISIRS :

Etablissement public	Identité du responsable	Téléphone		
		Professionnel	Domicile	Portable
Salle polyvalente	MAIRIE	0232534145		
Stade				
Piscine				
Associations				

LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS :

Nom de l'établissement	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
ECOLES			
GRUPE SCOLAIRE E. CAILLE	100	Mme Guillaumin directrice	
COLLEGES			
LYCEES			
AUTRES			

AUTRES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) :

Nom de l'établissement	Adresse	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
				T
			N	
		A		
	E			
N				

POPULATIONS « A RISQUES » :**PERSONNES ISOLEES**

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations
				T
			N	
		A		
	E			
N				

PERSONNES HANDICAPEES (MALENTENDANTS, NON-VOYANTS, PERSONNES A MOBILITE REDUITE)

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations
				T
			N	
		A		
	E			
N				

PERSONNES SANS MOYEN DE LOCOMOTION

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations
				T
			N	
		A		
	E			
N				

PERSONNES SOUS SURVEILLANCE MEDICALE OU BENEFICIAIRES DE SOINS REGULIERS

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations
				T
			N	
		A		
	E			
N				

PERSONNES HABITANT DANS UNE ZONE A RISQUE¹⁹

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Observations :			

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Observations :			

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Observations :			

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Observations :			

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Observations :			

¹⁹ Dans un zone inondable, dans le périmètre de danger d'une usine SEVESO ou d'un stockage souterrain de gaz...

--

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Observations :			

m :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Observations :			

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Observations :			

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Observations :			

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Observations :			

SUIVI DU DOCUMENT

Titre du document :

Chemin d'accès :

Responsable de la mise à jour : CLIPPE Ph

Rédacteur :	CLIPPE Philippe	Date:	15 / 02 / 2012
Dernière modification		Date	
Vérificateur :	MERCIER Françoise		17 / 02/ 2012
Approbateur :	DROUET Jean-marie	Date:	17 / 02/ 2012

Evolutions :

Edition	Date	Objet
Indice A		Edition originale

Documents abrogés par la présente édition :

Référence	Date	Objet